

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

La période d'inscriptions des 31^{es} prix Gémeaux est lancée L'Académie présente les nouveaux règlements du concours

Montréal, le 12 janvier 2016 - L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision - section Québec a aujourd'hui annoncé le lancement de sa période d'inscription aux 31^{es} prix Gémeaux et présenté les changements apportés aux règlements du concours qui concernent l'une ou l'autre des catégories en télévision ou en médias numériques.

Mario Cecchini, président de l'Académie nouvellement entré en fonction, a tenu à « souligner le travail remarquable effectué par les comités d'experts dont l'objectif premier était et demeure de bien refléter la réalité de la production d'ici. Au nom de l'Académie, je tiens à remercier ces membres ainsi que les professionnels qui ont présidé les différents groupes de réflexion, soit Nancy Charest, Angélique Richer, Carole Bonneau et Nadine Dufour ».

Processus de sélection révisé

Le nombre d'heures de visionnement des grands jurés a été réduit et le nombre de grands jurys passe de six à onze. Comme en 2015, les professionnels prenant part aux grands jurys visionneront toutes les productions inscrites dans les catégories en « émissions », en « réalisation » et en « textes ».

Redéfinition de certaines catégories de prix

Deux catégories ont été divisées. « Meilleure animation : magazine de services, culturel » a été scindée et permet maintenant une distinction entre l'animation de magazine culturel et de magazine de services. En « Recherche : affaires publiques documentaire toutes catégories », la recherche pour les affaires publiques a été séparée de celle pour le documentaire toutes catégories. D'autre part, la catégorie « Meilleure émission ou série originale interactive produite pour les médias numériques : toutes catégories » est retirée, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions depuis quelques années.

Critères d'admissibilité précisés pour les coproductions

Pour une coproduction canadienne majoritaire, les candidats canadiens ou étrangers peuvent être inscrits dans toutes les catégories d'émission, de métiers et d'interprétation. Pour une coproduction canadienne minoritaire, les producteurs canadiens et étrangers peuvent être inscrits dans les catégories d'émissions. Toutefois, dans les catégories de métiers et d'interprétation, seules les catégories comprenant au moins une candidature canadienne sont admissibles.

Puisque le producteur et le réalisateur collaborent étroitement en documentaire, le prix sera remis à tous les producteurs et réalisateurs du documentaire unique ou de la série documentaire dans toutes les catégories d'émissions en documentaire.

L'ensemble des changements apportés aux règlements se trouve sur le site Web des prix Gémeaux.

Les dates à retenir en lien avec les inscriptions sont le 29 janvier pour les émissions dont la diffusion a eu lieu entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2015, et le 26 février pour les émissions diffusées ou dont la diffusion se poursuit entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2016.

Les célébrations des 31^{es} prix Gémeaux auront lieu en septembre prochain. Le gala diffusé sur ICI Radio-Canada Télé se tiendra le dimanche 18 septembre en soirée.

-30 -

Source:

Académie canadienne du cinéma et de la télévision acct.ca

Demandes médias :

Annexe Communications | Lyne Dutremble 514 844-8864, poste 136 | lyne@annexecommunications.com

À propos des prix Gémeaux – Les prix Gémeaux présentent au public et à l'industrie ce que les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision ont sélectionné comme étant le meilleur diffusé sur nos écrans.

À propos de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision – L'Académie a pour mission de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisans de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public d'ici et d'ailleurs.